



# ALTERNANCE



Concilier travail en entreprise et formation théorique en centre de formation

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION || CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Nature et durée du contrat

**CDD** 6 à 24 mois  
selon les accords de branche

**CDI** 6 à 12 mois avec une action  
de professionnalisation



**CDD** 1 à 3 ans selon la durée de la  
formation préparée

**CDI** le contrat débute par  
l'apprentissage

### Public concerné

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus



- Jeunes de 16 à 29 ans révolus  
au démarrage du contrat

### Double statut

Salarié et stagiaire de la formation  
continue



Salarié

### Formation

#### Niveau Bac+2 à Bac+5

La formation représente entre 15 et 25%  
du temps de travail prévu par le contrat, et  
ne peut être inférieure à 150 heures.



#### Niveau Bac+2 à Bac+5

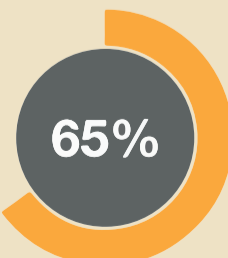
La formation ne peut représenter un  
volume d'heures inférieur à 400 heures  
par an.

### Rémunération

#### CHARGES SALARIALES :

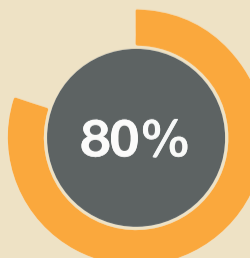
L'exonération totale des cotisations salariales est maintenue au profit du salarié pour la part de sa  
rémunération inférieure ou égale à 50% du SMIC (contrats conclus à partir du 1er mars 2025).

De 16 à 20 ans  
révolus



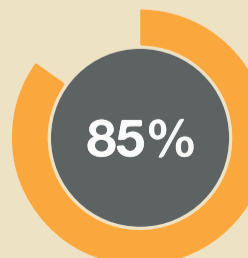
du SMIC brut

De 21 à 25 ans  
révolus



du SMIC brut

26 ans et plus  
révolus



du salaire minimum  
conventionnel de branche  
> 100% du SMIC brut



âge de l'apprenti	1ère année	2ème année	3ème année
moins de 18 ans	<b>27% du SMIC*</b>	<b>39% du SMIC*</b>	<b>55% du SMIC*</b>
de 18 à 20 ans	<b>43% du SMIC*</b>	<b>51% du SMIC*</b>	<b>67% du SMIC*</b>
de 21 ans à 25 ans	<b>53% du SMIC*</b>	<b>61% du SMIC*</b>	<b>78% du SMIC*</b>
26 ans et plus	<b>100% du SMIC*</b>		

\* ou du salaire minimum conventionnel dans la branche professionnelle  
correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable que le SMIC